Impression en RECTO uniquement

Ces documents sont destinés à différents services

En vous remerciant



FICHE VIE SCOLAIRE 2023-2024

NOM PRÉNOM de	T					
l'apprenant				CLASSE		
STATUT		☐ Majeur	☐ Majeur dans l'	année scolaire : le		
AC	CEPTATION	N DES RÉGL	ES RÉGISSANT L	'ENILBIO DE POLIGNY		
Je soussigné (e) atteste avoir pris cor						
 du règlement intérion de la Laïcité (disponion de la charte d'utilisa et s'engage à les res 	ible sur le site ation d'interne	e internet ww	w.enil.fr),	ny, de <u>l'ENIL de Mamirolle</u> et de la <u>Charte</u>		
Faire précéder la sig Date et signature du			• •	Date et signature de l'apprenant,		
		CONTRAT	DE CESSION DU	DROIT À L'IMAGE		
Mamirolle	_	•):		
Poligny Date et	lieu de naiss	ance :				
Ci-après, désigné(e)	le «cédant»					
Et,						
Les ENIL MAMIROL Ci-après, désigné le		•				
Il est arrêté et conve	nu ce qui suif	t:				
1. Objet du contrat Ce contrat a pour objet la cession de droit à l'image du cédant au profit du cessionnaire ainsi que la définition des termes et conditions dans lesquelles le cessionnaire pourra user des droits acquis aux termes du présent contrat, qui résultent de la production d'images audiovisuelles.						
2. Étendues des droits cédés Le cessionnaire pourra diffuser l'image, les éléments sonores et propos du cédant sur tous supports connus à ce jour, notamment les supports écrits, audio-visuels et électroniques, y compris Internet. Le cédant autorise cette diffusion dans un cadre à la fois public et privé. La diffusion est autorisée pour tout usage et tout contexte. La cession de droit objet du présent contrat est valable pour une durée illimitée. La présente cession de droits est valide sur tous les territoires, c'est-à-dire dans le monde entier.						
3. Gratuité La présente cession est effectuée à titre gratuit. Le cédant ne pourra demander de rémunération a posteriori pour l'utilisation de son image et propos dans les cas détaillés par les clauses précédentes.						
Pour servir et valoir o Date et signature du	•		renant mineur),	Date et signature du cessionnaire,		

CHANGEMENT DE RÉGIME pour un <u>SCOLAIRE</u>					
Tout changement de régime se fera sur <u>demande écrite adressée au calendrier suivant :</u> - avant la fin du mois de septembre pour un changement au 1 ^{er} trimes - avant le 15 décembre pour un changement au 2 ^e et 3 ^e trimestre.					
Je soussigné (e)					
atteste avoir pris connaissance du calendrier ci-dessus et m'engage a	à respecter ces dates.				
Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé» Date et signature du représentant légal (si apprenant mineur),	Date et signature de l'apprenant,				

CHANGEMENT DE RÉGIME pour un APPRENTI Tout changement de régime se fera sur demande écrite adressée au secrétariat des apprenants avant la fin de session pour un changement de régime applicable à la session suivante. Aucun changement de régime ne sera possible en cours de session. Je soussigné (e) atteste avoir pris connaissance de la règle ci-dessus mentionnée et m'engage à la respecter. Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé» Date et signature de l'apprenant,

ENGAGEMENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DE	E L'APPRENANT				
Je soussigné (e)					
m'engage à régler (si le prélèvement SEPA n'a pas été choisi), sous peine de poursuites, tous les frais inhérents à la scolarité, l'hébergement et la restauration à l'ensemble du cycle de formation. A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.					
Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé» Date et signature du représentant légal (si apprenant mineur),	Date et signature de l'apprenant,				



ANNEXE

Charte d'utilisation d'internet à l'ENILBIO

Un code d'accès personnel à internet sera remis à votre enfant à la rentrée.

La connexion internet : 07h00 à 21h45.

Respect des lois s'appliquant à l'informatique et à internet, en matière de :

- <u>propriété intellectuelle</u>: interdiction de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo ou toute autre œuvre de l'esprit qui ne soit pas libre de droits depuis le réseau informatique du lycée.
- <u>de la personne</u>: interdiction d'utiliser le réseau informatique avec l'intention de porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de divulguer tout renseignement ne vous concernant pas, de véhiculer des injures ou tenir des propos diffamatoires).
- <u>crimes et délits :</u> interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toutes formes d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie des crimes...).

Le principe de laïcité devra être impérativement respecté (aucune propagande religieuse ou politique ne sera acceptée).

Sanctions en cas de non-respect de la charte :

En cas de non-respect des obligations mentionnées dans la charte, s'appliquent les sanctions normalement prévues dans le règlement intérieur, en fonction de la gravité de l'acte commis.

S'y ajoutent des sanctions spécifiques comme l'interdiction temporaire ou définitive d'utiliser le réseau internet du lycée.



ÉCOLE NATIONALE D'INDUSTRIE LAITIÈRE ET DES BIOTECHNOLOGIES

Rue de Versailles - BP 70049 39801 POLIGNY Cedex 1 Tél. 03.84.73.76.76 Fax. 03.84.37.07.28

E-mail: enil.poligny@educagri.fr

Internet: www.enil.fr

Appel à candidature pour siéger aux différentes instances de l'ENILBIO

Votre enfant est scolarisé dans notre établissement pour l'année scolaire. A ce titre, vous pouvez faire acte de candidature pour siéger aux différentes instances de l'ENILBIO de Poligny.

Le Conseil de Classe :

2 représentants et 2 suppléants des parents d'élèves, étudiants ou apprentis nommés par la directrice. Le rôle des parents est de représenter l'ensemble des parents des élèves, étudiants ou apprentis de la classe. Ils peuvent intervenir sur l'organisation du travail personnel, sur des cas particuliers, dont ils ont connaissance, pour aider l'apprenant dans sa scolarité et son orientation. En retour, ils sont chargés de communiquer aux autres parents les débats du conseil de classe (compte-rendu).

Le Conseil d'Administration :

2 représentants et 2 suppléants élus des parents d'élèves, étudiants ou apprentis.

C'est l'instance qui prend les décisions importantes concernant la vie, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement et notamment les décisions financières, avec le vote du budget.

Les parents élus au Conseil d'Administration siègeront également à la Commission d'Hygiène et Sécurité qui évalue 2 à 3 fois par an les mesures d'hygiène et de sécurité prises sur l'établissement.

Le Conseil Intérieur (parents des élèves et étudiants uniquement) :

3 représentants et 3 suppléants élus des parents d'élèves.

Le rôle des parents est de participer aux débats qui intéressent la vie du lycée : organisations pédagogiques, choix des matériaux techniques et pédagogiques, suivi des élèves, proposition du règlement intérieur et toutes questions relatives à la discipline, la sécurité et l'hygiène.

Parmi les parents élus, 2 siègeront également au Conseil de Discipline qui se réunit pour sanctionner les fautes graves des apprenants commises sur l'établissement.

Le Conseil de Perfectionnement (parents des apprentis uniquement) :

2 représentants et 2 suppléants élus des parents d'apprentis.

Le rôle des parents est de participer aux débats qui intéressent la vie du CFA : organisations pédagogiques, choix des matériaux techniques et pédagogiques, suivi des apprentis, proposition du règlement intérieur et toutes questions relatives à la discipline, la sécurité et l'hygiène.

a	ÉLECTION DES REPRÉSENTAN <mark>TS DE PARENTS D'ELEVES, ETUDIANTS OU APPRENTIS</mark>
00	Je soussigné (e)déclare être candidat (e) aux élections des représentants de parents aux différentes instances :
TO	• Conseil de Classe : □ oui □ non
00	• Conseil d'Administration : □ oui □ non
	• Conseil Intérieur : □ oui □ non
u	Conseil de Perfectionnement : □ oui □ non

Les élections se dérouleront courant Octobre 2023.







ÉTUDIANTS DE BTSA - BTS

CANDIDATURE A UN POSTE DE MAITRE - MAITRESSE AU PAIR

Chaque année, l'établissement fait appel à candidature auprès des étudiants qui souhaiteraient devenir maître - maîtresse au pair.

En tant qu'étudiant en BTSA - BTS, vous avez la possibilité de postuler cet emploi durant l'année scolaire. Un contrat de travail de 80 heures ou 160 heures/an* est établi et vous intégrerez l'équipe Vie Scolaire en tant que personnel, vous assurerez des heures de surveillance (études des lycéens et activités à l'internat) et des nuitées.

* A titre indicatif, un contrat de 160 heures/an couvre les frais de restauration en pension complète pour l'année scolaire.

Attention, maître - maîtresse au pair implique plusieurs conditions :

- être majeur(e),
- avoir de l'autorité,
- avoir de l'initiative.
- avoir le sens des responsabilités,
- avoir un casier judiciaire vierge,
- être dynamique,

Date et signature,

- être motivé(e) pour encadrer des lycéens.

Présent jusqu'au 13 juillet ou à partir du 21 août 2023.	
Des entretiens d'embauches sur ce poste auront lieu les deux premières semaines d	de
septembre.	

Je soussigné(e) NOM - PRÉNOM :

CLASSE : BTSA ou BTS

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

sollicite un poste de maître au pair pour l'année scolaire 2023/2024.

Contact: Jean-Michel PONGY - CPE: jean-michel.pongy@educagri.fr



BTSA APT PL – BTS Bioqualité

INFORMATION SUR LA JOURNEE D'INTEGRATION

Une journée conviviale et sportive vous sera proposée dès la première semaine de la rentrée :

Le Jeudi 07 Septembre 2023 A partir de 8H30, retour sur Poligny vers 17h00

La date et l'horaire sont susceptibles d'être modifiés.

Vous serez susceptible de pratiquer un certain nombre d'activités sportives telles que : canoë kayak, escalade sur mur artificiel, sarbacane, VTT Bike Park ou encore tir à l'arc.

Pensez à prévoir une tenue adaptée, une vieille paire de chaussures fermée pour aller dans l'eau et des rechanges.

Le Professeur d'EPS, J.F. DROZ VINCENT



FICHE D'URGENCE 2023-2024

NOM – PRÉNOM DE L'APPRENANT :												
DATE DE NAISS	DATE DE NAISSANCE :											
CLASSE:												
RÉGIME SCOLA	AIRE :	☐ DP		☐ Externe	☐ Interne		☐ Inte	rne-Exterr	né			
ADRESSE DE L	.'APPRI	ENANT :										
PORT. DE L	'APPRE	ENANT :										
				COQ-POLIO:		<i></i>	() (-					
	•			decin traitant que v			•	•		ree.		
				inté sera demandé sur soi une copie d						ie de la c	arte mutue	elle.
		,		•	CAS D'UR							
RI	ESPO	NSABLE	LÉG				SABLE L	ÉGAL 2			Autre	<u>s</u>
□P	'ère	☐ Mère	e 🗆	J Autre	☐ Père	!	☐ Mère	☐ Autre	•	pers	sonnes à p	
ADRESSE DOMICILE												
PORT.												
TRAVAIL												
E.MAIL												
Numéro assure		ıl du		Sécuri	ité Sociale							
responsable lé ou de l'appren		ijeur		Mutualité Social	e Agricole							
Adresse					e la caisse a mutuelle							
complémentair	e sant	é		N° d'imma	atriculation							
				ou	du contrat							
Nom & adresse du médecin traitant :												
AUTORISATION PARENTALE												
Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal (1) autorise l'administration de l'établissement à faire dispenser les soins reconnus nécessaires par un médecin et à prendre le cas échéant, toutes les mesures utiles.												
« Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne» et que «ce consentement peut être retiré à tout moment» (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé).												
Date et signatu	ıre du	respons	able I	légal ou de l'apprei	nant majeui	۲,						
(1) rayer la	a ment	tion inuti	e								RECTO	-VERSO

NOM – PRÉNOM DE L'APPRENANT :	
CLASSE:	
	_

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à compléter (Valable une année scolaire)

Ce document suivra l'apprenant aux services des urgences de l'hôpital en cas d'accident ou de maladie et lors de déplacements hors de l'établissement (voyage d'étude ...). L'apprenant mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal. Manifestations allergiques (alimentaires, médicamenteuses ou autres). Précisez: Médicament (s) d'urgence : rapporter les médicaments d'urgence dès la rentrée dans une trousse d'urgence identifiée contenant médicaments et ordonnances datant de moins de 3 mois. Précisez-le ou les médicaments prescrits ci-dessous : Prise régulière de médicaments : rapporter les médicaments dès la rentrée dans une pochette identifiée contenant médicaments et ordonnances datant de moins de 3 mois. Précisez-le ou les médicaments prescrits ci-dessous : Aménagements particuliers : (joindre obligatoirement une copie du document justificatif en cours et/ou année

récéder	nte)
ſ	RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
[AE (Aménagement d'Épreuves) joindre document de l'année précédente
[PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) joindre document de l'année précédente
[PAI (Projet d'Accueil Individualisé) joindre document de l'année précédente
[PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) joindre document de l'année précédente
[AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) - Nombre d'heures :joindre notification de décision MDPH

Inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'EPS joindre certificat médical actualisé

Si besoin de communiquer des informations confidentielles, merci de contacter l'infirmière :

Enil Mamirolle tél. 03-70-27-20-57 - Enilbio Poligny tél 03-84-73-76-76

Vu et pris connaissance par le représentant légal (si l'apprenant est mineur),	Vu et pris connaissance par l'apprenant majeur,
Date et signature,	Date et signature,



Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies

Pue de Verseilles RP 70049

Rue de Versailles - BP 70049 39801 Poligny cedex 1

Tél: 03.84.73.76.76 Fax: 03.84.37.07.28

E.mail: enil.poligny@educagri.fr

Vos réf : Nos réf : JFDr

Service/Centre: LEGTA/CFA

Dossier suivi par :

Objet: Education physique et sportive

Courrier à destination des familles & apprenants

Madame, Monsieur,

L'Education Physique Scolaire obligatoire se doit d'être accessible à tous les élèves quels que soient leur problème de santé ou leur handicap. Tous les textes officiels incitent à la mise en place d'un enseignement adapté dans la discipline pouvant même aboutir à une proposition d'épreuves adaptées pour les élèves inscrits à un examen.

Soucieuse de la réussite et du bien-être de ses élèves, la communauté scolaire de l'établissement vous invite à utiliser le modèle du certificat médical d'inaptitude et à le transmettre à votre médecin traitant.

Ce certificat permettra aux enseignants d'EPS d'obtenir des informations utiles (dans le respect du secret médical) afin d'adapter leur enseignement aux possibilités de votre fils / fille, avec l'aide des services de la santé scolaire.

En vous remerciant à l'avance pour votre participation et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'ENILBIO, Samuel BITSCH



Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies

Rue de Versailles - BP 70049 39801 Poligny cedex 1

Tél: 03.84.73.76.76 Fax: 03.84.37.07.28

E.mail: enil.poligny@educagri.fr

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 réaffirment le caractère obligatoire de l'éducation physique et sportive et le caractère exceptionnel de l'exemption.

L'équipe EPS et l'équipe médicale du lycée proposent un programme d'EPS adapté pour les élèves concernés par une inaptitude partielle supérieure à un mois.

Afin de mieux cerner notre enseignement, nous vous demandons de bien vouloir préciser les types d'exercices autorisés et/ou fortement déconseillés, voire défendus pour votre patient.

Merci de bien vouloir déterminer cette inaptitude en termes fonctionnels et cocher les fonctions qui peuvent être sollicitées chez votre patient.

CERTIFICAT MÉDICAL D'INAPTITUDE À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné (e), Docteur en Médecine :	
Exerçant à	
Certifie, en application du décret n°88-977	du 11 octobre 1988, avoir examiné l'élève :
Nom:	Prénom :
Etablissement : ENILBIO 39801 POLIGNY	
Né (e) le	
et constate ce jour que son état de santé el	ntraîne une inaptitude partielle

Du

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes de capacités fonctionnelles ce que l'élève peut faire, ainsi que les types d'efforts autorisés et/ou déconseillés.

au

Mouvements ess	sentiels	5	Types d'eff	orts		Types de situations		
	oui	non		oui	non		oui	non
Marcher			Effort long et modéré			Activité aquatique		
Courir			Effort intense et bref			Activité en hauteur		
Sauter						En fonction de conditions climatiques particulières		
Lancer								
S'accroupir			Commentaires éventue	ıle ·				
Déplacements latéraux			<u>Johnnentaires eventae</u>					
Lever / porter								
Rotations								
Autres								

Dans le cas où il n'y a a	ucune capacité fonctionn	elle, je prononce une	inaptitude totale
---------------------------	--------------------------	------------------------------	-------------------

Date et signature et cachet du médecin

Nombre de cases cochées :



Rue de Versailles - BP 70049 39801 Poligny cedex 1 Tél. 03 84 73 76 76 Fax 03 84 37 07 28

Email: enil.poligny@educagri.fr

Internet: www.enil.fr

NOTE D'INFORMATION DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la possibilité de régler les frais de pension et demi-pension par prélèvement automatique par mensualité : la date de prélèvement est fixée au 6 de chaque mois, d'octobre à juillet, et au-delà en cas de régularisation à effectuer.

A ce titre, je vous prie de trouver en pièce jointe :

• Une autorisation de prélèvement à compléter entièrement (toute demande de prélèvement incorrectement remplie ne permettra pas la mise en place du prélèvement à temps), à signer et à retourner à l'ENILBIO, accompagnée d'un RIB. Aucune demande faite sur une année antérieure ne sera reconduite.

En septembre ou dès réception de ce document, je vous transmettrai un échéancier qui vous indiquera le montant et la fréquence des prélèvements.

<u>ATTENTION</u>: les dépenses liées à l'entretien des enfants incombent aux parents (mariés, séparés ou divorcés) dès lors que l'autorité parentale ne leur a pas été retirée.

Les parents sont tenus solidairement des dettes alimentaires de leurs enfants, au nombre desquelles figurent les frais de restauration scolaire.

De plus, les modalités de contribution à l'entretien des enfants prévues par convention ou jugement, ne valent qu'entre les parties. <u>L'agent comptable ne peut se voir obligé d'établir deux factures distinctes pour le partage des frais entre les parents.</u>

Il appartient donc au parent à qui a été adressé l'unique facture de solliciter, le cas échéant, de l'autre parent le règlement ou le remboursement des frais engagés.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Agent Comptable de l'EPLEA,

Alain GRABARCZYK







Nom – Prénom de l'apprenant :	Cla	sse :	
MANDAT DE PRÉLEVE Année scola	MENT SEPA MENS	BUEL	
ENILBIO	POLIGNY		
envover des instructions à votre parique pour dépiter votre compte, et votre parique à dépiter votre i		IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA Référence unique du mandat :	
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de rembour: - Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour En cas de litige sur un prélèvement, vous pourrez en faire suspendre l'e votre banque. Vous règlerez le différend directement à l'Agent comptab	sement doit être présentée : r un prélèvement autorisé. exécution par simple demande à	FR 82 ZZZ 546 681	
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DÉSIGNATIO	ON DU CRÉANCIER	
Nom, prénom :			
Date et lieu de naissance :	Nom : AGENT COMPTABLE ENILBIO POLIGNY		
Adresse :	Adresse : 15 GRANDE RUE		
Code postal :	Code postal : 25620		
Ville :	Ville : MAMIROLLE		
	Pays : FRANCE		
Pays:			
DÉSIGNATION DU 0	COMPTE A DEBITER		
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE</u> (IBAN)	<u>IDENTIFICATION</u>	ON INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
Signé à :	Signature :		
Le (JJ/MM/AAAA) :	L		
COLLER ICI VOTRE RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)			

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ENILBIO Poligny

Tarifs pour la rentrée 2023

Tarifs de restauration, d'hébergement et de blanchissage applicables au 1er janvier 2023

		Formations pré-bac		Formations post-bac	
		Lycéens	Apprentis*	Etudiants	Apprentis*
Pension complète à l'internat (hébergement + restauration)		1 816,08 €	74,00 €		
		pour l'année	par semaine		
Restauration	Demi-pensionnaire	613,80 €	31,25€	613,80 €	31,25€
		pour l'année	par semaine	pour l'année	par semaine
	Interne-externé (tous les repas)			1 378,44 €	64,65 €
				pour l'année	par semaine
	Repas occasionnel	4,62 €	6,25 €	4,62 €	6,25 €
	Chambre individuelle ergement en résidence			295,00 €	80,00€
Hébergement en résidence				par mois	par semaine
étudiante "les Pinsons"	Chambre double				60,00 €
					par semaine
Blanchissage des tenues profess	des tenues professionnelles 7,00 € par semaine de TP en atelier technologique		ogique		

Les apprentis ayant un contrat dans le secteur privé bénéficient d'une aide, déduite automatiquement de la facture	Aide à l'hébergement : 6,00 € / nuitée	Aide à la restauration : 3,00 € / repas





Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies Rue de Versailles - BP 70049 39801 Poligny cedex 1 Tél : 03.84.73.76.76

Fax: 03.84.37.07.28

ATTESTATION D'ASSURANCE VÉHICULE

d'un étudiant ou d'un apprenti dans le cas de l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de séquences pédagogiques initiées par l'établissement

Nom et Prénom du conducteur :			
Etudiant : 🗆	Apprenti : □		
CADRE A REMPLIR PAR <u>L'ASSUREUR</u> DU VÉHICULE UTILISÉ PAR L'ÉTUDIANT / L'APPRENTI			
Société d'assuran	ce du véhicule :		
N° de téléphone o	u fax de la société d'assurance :		
N° d'immatriculation du véhicule automobile utilisé pour le déplacement : (si l'apprenant n'est pas lui-même l'assuré du véhicule, précisez Nom et Prénom de l'assuré) :			
Nombre de places	assises assurées :		
N° du contrat d'as	surance:		
Date d'échéance d	lu contrat d'assurance :		
Le contrat d'assurance prévoit les garanties ci-dessous (cochez les cases correspondant au contrat conclu)			
-	e du conducteur désigné ci-dessus euse (Défense et recours)	□ oui □ non □ oui □ non	
-	ransport de personnes à titre gratuit lors de giques organisées par l'établissement.	🗖 oui 🚨 non	
Assurance pour les de ces déplacemen	dommages causés à des tiers à l'occasion ts.	□ oui □ non	
organisés dans le c	déplacements professionnels occasionnels adre de séquences pédagogiques par le CF de personnes à titre gratuit et les dommag	FA .	
		A , le Cachet de l'assureur (obligatoire)	

ATTENTION: BTS BIOQUALITÉ Uniquement

Fournitures fortement conseillées pour les enseignements

Liste non exhaustive

Pour les cours et les travaux dirigés (TD)

- 5 gros classeurs, avec idéalement :
 - 1 jaune pour le management de la qualité
 - o 2 bleus : 1 pour la biochimie et 1 pour la microbiologie
 - 1 violet pour la communication
 - 1 vert pour la physique-chimie
- 5 pochettes d'intercalaires (une pochette de 6 à 12 intercalaires par classeur)
- 1 trieur avec si possible des onglets de couleurs identiques à celles des classeurs
- 1 petit carnet répertoire pour noter les définitions à apprendre
- Des pochettes transparentes perforées format A4
- Des feuilles doubles et des feuilles simples format A4 gros carreaux
- 1 calculatrice scientifique
- Des surligneurs

Pour les travaux pratiques (TP)

- 2 marqueurs indélébiles (« permanents ») avec une pointe assez fine
- 3 cahiers format 24 x 32 cm, gros carreaux, 48 à 96 pages :
 - o 1 pour les TP de biochimie
 - 1 pour les TP de microbiologie
 - 1 pour les TP de physique-chimie
- 3 porte vue de 80 vues format A4 :
 - 1 pour la biochimie
 - 1 pour la microbiologie
 - 1 pour les TP de physique-chimie

Fourniture <u>exigée</u> pour les périodes de stage

• 1 carnet format A5 et à spirales (appelé carnet de bord et exigé pour l'épreuve terminale E6 « Relation et communication professionnelles »)

ATTENTION: BTS BIOQUALITÉ <u>Uniquement</u>



Rue de Versailles - BP 70049 39801 Poligny cedex 1 Tél. 03 84 73 76 76

Fax 03 84 37 07 28

E.mail: enil.poligny@educagri.fr

Internet: www.enil.fr

Cadre réservé à l'administration Contrat scol. + app. à l'année

N° contrat:

RÉSIDENCE LES PINSONS CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE CHAMBRE

Pour les étudiants en formation initiale et les apprentis post-bac hébergés à l'année

Entre l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies de Poligny, représentée par

Samuel Bitsch, directeur en exercice, agissant au nom et pour le compte de celle-ci,
d'une part
Scolarisé(e) en
Il a est arrêté et convenu ce qui suit :
- <u>EXPOSE</u> :
L'ENILBIO de Poligny met à la disposition des apprenant(e)s, un immeuble locatif dénommé « Les Pinsons », situé 7 Rue de l'Egalité à Poligny (39).
Les appartements mis à disposition sont destinés exclusivement à l'habitation. Chaque appartement est composé de trois ou quatre chambres individuelles ou doubles (de 12 m2 en moyenne) ainsi que d'une cuisine et d'ur équipement sanitaire communs.
ARTICLE 1/ - durée et dates :
Le contrat est conclu à compter du jusqu'au
Soit mois etsemaines.
ARTICLE 2/ - constatation d'état :

constatation d'état :

L'occupant(e) prendra les lieux dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance, les entretiendra et les rendra de même au moment de son départ. L'ENILBIO se réserve le droit de procéder régulièrement à des contrôles sanitaires et de sécurité dans les ilots.

En cas de non-respect de cet article, l'ENILBIO se réserve le droit de facturer les prestations de remise en état du logement à l'occupant(e).

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'entrée et à la sortie du logement. Un exemplaire sera remis à chacune des parties.

ARTICLE 3/ - changement de destination :

Aucune transformation des lieux mis à disposition ne doit intervenir (la destination des pièces doit rester identique à l'entrée, pas de trous / punaises dans les murs / portes).

ARTICLE 4/ - cession du droit d'occupation et du contrat de mise à disposition :

Le présent contrat est incessible et intransmissible. Tout hébergement irrégulier est interdit et entraîne l'exclusion immédiate du titulaire.

ARTICLE 5/ - assurances:

L'occupant(e) doit souscrire un contrat d'assurances multirisques habitation couvrant également les dommages causés à des tiers ou aux voisins. En cas de non-présentation d'une attestation d'assurance, dans un délai maximum d'un mois suivant la signature du présent contrat, l'ENILBIO se réserve le droit d'expulser l'occupant(e).

Il devra déclarer tout sinistre ou dégradations se produisant dans les lieux loués immédiatement à sa compagnie d'assurances et en informer en même temps l'ENILBIO. En cas de vol dont il pourrait être victime dans les lieux mis à disposition, le locataire devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

NB: L'ENILBIO ne garantit pas les effets personnels contre les vols et autres dégradations.

ARTICLE 6/ - redevance:

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant les conditions suivantes :

- La redevance sera payée mensuellement pendant toute la durée de la convention à terme échu le 5 de chaque mois.
- Le montant de la redevance est fixé mensuellement à 295 € (dont 186.27 € de loyer et 108.73 € de charges forfaitaires) toutes charges comprises, payable auprès de Monsieur l'agent comptable de l'ENILBIO de Poligny. Le montant de la redevance peut être révisé annuellement par délibération du conseil d'administration sur la base de l'indice de référence des loyers et de la variation éventuelle des charges.

Allocation logement: la démarche doit être réalisée par l'occupant(e) sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales: www.caf.fr. Pour valider la demande d'aide au logement, une attestation de loyer est requise. Elle est délivrée par le service administratif et financier de l'ENILBIO, sur demande.

<u>ARTICLE 7/</u> - résiliation :

Le contrat peut être résilié de plein droit en cas de non-exécution des engagements pris par l'occupant(e). L'ENILBIO adressera alors un préavis à l'occupant(e) en lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant la date de résiliation effective du contrat. Pendant cette période, la redevance reste due. En outre, le contrat peut être résilié à l'initiative de l'occupant(e), qui doit prévenir l'ENILBIO par écrit un

mois à l'avance, et ce pour le 1^{er} de chaque mois.

<u>ARTICLE 8/</u> - respect du règlement intérieur :

L'occupant(e) s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'ENILBIO. En cas de non-respect de ce règlement, l'occupant(e) sera exclu(e) immédiatement.



NOS HÉBERGEMENTS

L'INTERNAT (Seconde Pro, Bac STL et Bac Pro BIT)

L'internat se répartit sur 2 étages et se compose de 17 chambres de 4 couchages (2 lits superposés). Chaque étage est doté de 2 blocs sanitaires, soit 5 douches et 4 WC par étage.

Chaque étage est muni d'un balai, d'une pelle, d'une éponge et de produits nettoyants. Les occupants sont tenus de laver les lavabos et de balayer les sols régulièrement. La propreté des chambres est vérifiée par les personnels d'encadrement.

Équipements:

<u>Dans toutes les chambres</u> : 1 lavabo de toilette, 4 couchages 90x190, 4 bureaux, 4 armoires (prévoir cadenas).

<u>L'apprenant doit fournir</u>: alèse, oreiller, couverture ou couette et draps, ainsi qu'un nécessaire de toilette.

RÉSIDENCE « LES PINSONS » (Étudiants et apprentis post Bac)

Le bâtiment d'hébergement « Les Pinsons », géré par l'ENILBIO, est composé du foyer logement situé 7 rue de l'Egalité à Poligny : 20 appartements en multi-location de 3 ou 4 chambres.

Ces appartements meublés sont composés de 3 ou 4 chambres, d'une entrée, d'une cuisine, d'un WC, d'une ou deux douches (selon le nombre de chambres).

Les chambres peuvent être simples ou doubles. A savoir que les apprenants scolaires sont obligatoirement logés en chambre simple. Les apprentis sont logés principalement en chambre double.

Le ménage des parties privatives est à la charge des occupants qui sont responsables des équipements mis à leur disposition (balai, seau, ...). Les occupants de la résidence « Les Pinsons » doivent nettoyer les paliers devant les appartements. En aucun cas les détritus des parties privatives ne seront déposés dans les halls.

Équipements:

<u>Dans toutes les chambres</u> : 1 lavabo de toilette, couchage 90x190, bureau, armoire.

Dans les parties communes : 1 réfrigérateur, 1 plaque électrique de cuisson, 1 micro-ondes, placards.

<u>L'apprenant doit fournir</u>: alèse, oreiller, couverture ou couette et draps ainsi que la vaisselle.



L'ASSOCIATION DES LYCÉENS, ETUDIANTS, STAGIAIRES ET APPRENTIS (ALESA) DE L'ENILBIO DE POLIGNY A ÉTÉ CRÉÉE EN 1991 PAR UN GROUPE D'ÉTUDIANTS

Elle permet d'apprendre à gérer une structure associative (une expérience valorisée dans un CV).

Elle vous apprend à prendre des responsabilités.

Elle offre un apprentissage en savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Elle est aussi un outil pour offrir aux étudiants qui le souhaitent,

différentes activités ou soutiens à différents projets.

Elle est une aide pour des projets d'élèves et les loisirs durant la scolarité. Les apprenants sont accompagnés dans leurs projets par les enseignants d'Education Socioculturelle

Quelques temps forts de l'ALESA:

La soirée de Noël : la soirée sous la boule à facettes pour danser avant la distribution des cadeaux que chacun apporte... à nous de nous investir pour qu'elle existe!

Les soirées jeux : l'ALESA met à disposition des jeux, ouvre les portes des salles, propose des soirées conviviales ...

Les sorties culturelles : des artistes nous font découvrir des spectacles (théâtre, danse, musique ...) dont nous nous souviendrons longtemps

Un foyer

Une salle musique

A vous de jouer : proposez des activités!

L'ALESA est faite POUR et PAR les lycéens, apprentis et étudiants de l'ENILBIO de Poligny. Si tu veux y participer en tant que gérant de club, membre du bureau de direction, ou si tu as envie de nouvelles activités, toutes les bonnes volontés sont bienvenues!

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire est fixé à 10 €

Coupon réponse à remettre à Mme Laure BRIVOIS (enseignante ESC) (en début d'année scolaire)

ALESA- ENILBIO BP 70049 39801 Poligny Cedex 1

NOM :	
Prénom :	
	à l'ordre de l'ALESA de l'ENILBIO.
Date et signature	





Pourquoi adhérer à l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENILBIO ?

Madame, Monsieur,

L'Amic<mark>ale des anciens élèves de l'Enilbi</mark>o est la <mark>plus ancienne</mark> association de l'école. Elle date de 1937 ! Ce sont des anciens élèves et ou des enseignants qui composent cette association et vous fais bénéficier des avantages suivants :

- Un accès illimité au « Service Emploi & recherche de stage » sur le site <u>ENIL JOB Recherche d'emploi pour les étudiants ENIL ,</u> (L'Identifiant et le mot de passe sont communiqués par l'Amicale dès de votre adhésion)
- Participation au carrefour professionnel pour échanger avec les anciens et l'évolution de votre carrière
- Accéder au site internet de l'Amicale https://amicale-enilbio-poligny.com/
- Le téléchargement gratuit de la revue des ENIL <u>Revue des ENIL Amicale ENILBIO</u> (amicale-enilbio-poligny.com)
- Bénéficier d'un tarif réduit au repas annuel des anciens élèves lors de l'assemblée générale en octobre (Bal des anciens élèves, + de 300 participants)
- Recevoir des nouvelles de l'Amicale et l'Enilbio par newsletter
- Accéder au site <u>ANFOPEIL (anfopeil-enil.fr)</u> et ses propositions de formations professionnelles
- Recevoir la newsletter de l'Anfopeil
- Faire partie d'un réseau de plus de 2500 anciens élèves

Une adhésion unique et à vie!

Bulletin et règlement à transmettre dans le dossier d'inscription

Prix adhésion: 40,00 €

<u>Règlement</u>:

Par chèque* à l'ordre de l'Amicale des Anciens Elèves de l'ENILBIO à envoyer à l'attention de Sébastien PICOULET – Rue de Versailles – BP 70049 – 39801 POLIGNY Cedex 01

*Possibilité de payer en 2 fois : 1er chèque débité le premier semestre et le 2ème chèque au deuxième semestre.

Mag and the safety have all as			
<u>/v/</u> (es coordonnées personnelles		
Nom	//		
Prénom			
Promotion/classe			
Tromotion, classe			
Adre <mark>sse</mark>			
	/) / /		
CP – Ville	<u> </u>		
Davis			
Pays			
Téléphone fixe			
•			
Téléphone portable			
E-mail			